

Immigration—Loi

du peuple canadien. Comme le disait un autre grand conservateur, monsieur le Président, donnez-nous les outils et nous ferons le travail.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député de Nanaïmo—Alberni (M. Schellenberg). Il a décrit la situation actuelle en la qualifiant d'urgente, je pense, tout comme le chef de son parti, le premier ministre (M. Mulroney).

Si la question est urgente aujourd'hui, ne l'était-elle pas également l'an dernier quand un bateau chargé de Tamouls est arrivé dans des circonstances identiques? Si la question est urgente cette année, pourquoi le premier ministre a-t-il attendu deux ou trois semaines après l'arrivée du bateau pour annoncer qu'il rappellerait le Parlement, et encore deux semaines avant de demander effectivement au Président de le faire? Selon moi, monsieur le Président, ce n'est pas la façon habituelle de résoudre des problèmes prétendument urgent.

Personnellement, je n'ai aucune sympathie pour les personnes malhonnêtes qui utilisent des moyens détournés pour entrer au Canada. Cependant, je crois que les abus dont fait l'objet notre système actuel sont dus presque exclusivement aux retards dans l'étude des demandes de statut de réfugié. Le député est-il d'accord avec moi sur ce point? Autrement dit, une personne qui arrive dans notre pays sait qu'il faudra un ou deux ans ou plus avant que nous ne décidions si elle peut rester ou non dans notre pays. Quoi qu'il en soit, elle est déjà au Canada avant que son cas ne soit tranché. Ne faudrait-il pas examiner immédiatement ces demandes, ce qui dissuadera les gens de se présenter à nos portes s'ils savent qu'ils seront refoulés, ils ne répondent pas aux critères d'admissibilité? Ils ne prendront pas la peine de venir jusqu'ici s'ils savent qu'ils risquent d'être renvoyés. N'est-ce pas la bonne façon de procéder?

● (1200)

Je demande au député de commenter brièvement deux autres questions. Tout d'abord, celle des amendes imposées aux personnes qui se chargent du transport des réfugiés. Je suis tout à fait d'accord pour imposer de lourdes amendes aux personnes qui le font moyennant rémunération et pour des raisons malhonnêtes. Cependant, convient-il de chercher à imposer des amendes aux particuliers et aux associations? Par exemple, j'ai participé au Projet 4000 qui visait à faire venir des réfugiés de l'Asie du Sud-Est. Est-ce à dire qu'aujourd'hui, je serais considéré comme coupable d'une infraction? J'espère que non. A mon avis, quiconque agit de cette façon pour de bons motifs ne devrait pas être puni. Je le répète, je n'ai aucune sympathie pour les filous, mais je veux savoir ce que le député en pense.

Enfin, je voudrais connaître son avis sur la question des réfugiés qui se présentent sans documents. Je suis heureux que le ministre soit à la Chambre car je veux lui demander d'y réfléchir également. Si nous adoptons des dispositions en vertu desquelles les personnes sans papiers sont renvoyées, n'allons-nous pas en réalité inciter les dirigeants de ces gouvernements répressifs à prendre les papiers d'identité d'une personne, sachant qu'elle ne sera acceptée nulle part sans eux? Nous risquons, à mon avis, de créer une situation très délicate. Si les autres pays suivaient notre exemple, un régime comme celui du Salvador ou du Chili risquerait de prendre tous les moyens nécessaires pour que toute personne quittant le pays n'ait

aucun document. Ces personnes seraient dans une impasse, étant obligées de revenir dans leur pays après avoir été refoulées au Canada.

Je ne dis pas que les Canadiens ne sont pas furieux de voir des gens abuser de notre système. Je sais qu'ils le sont, mais le député est-il sûr que nous prenons les mesures qui s'imposent dans les circonstances, compte tenu surtout des points précis que j'ai soulevés?

M. Schellenberg: Monsieur le Président, mon collègue le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) fait valoir trois excellents arguments. Premièrement, je vais essayer d'expliquer pourquoi ce projet de loi a été proposé un an après l'arrivée des Tamouls. Le projet de loi C-55 est très complexe. C'est un document aussi volumineux que l'annuaire téléphonique de Nanaïmo—Alberni et il a pris du temps à préparer. Il a été présenté en mai dernier et je dois demander au député pourquoi l'un de ses députés collègues a demandé qu'on le reporte lorsqu'il a finalement été présenté? Même si, pour ma part, j'aurais préféré que ce soit plus tôt, il n'a pu être soumis à la Chambre qu'en mai.

Les raisons qui motivent l'étude des projets de loi C-84 et C-55 en août 1987 sont évidentes. Le premier ministre a suivi les bons conseils de ses collègues, comme le veut la tradition dans notre parti. Je ne sais pas s'il en va de même dans celui du député.

Le député parle du retard avec lequel ce projet de loi est présenté et des conséquences que cela aura sur l'arriéré de demandes actuel. C'est le projet de loi présenté en 1976 par son parti qui est à l'origine de cet arriéré, puisque des dizaines de milliers de demandes de statut de réfugié sont en cours d'étude. C'est ce que bon nombre de mes électeurs ne comprennent pas. Le ministre a dit la vérité lorsqu'il a déclaré qu'il avait les mains liées. Je ne pouvais pas lui conseiller d'enfreindre la loi du Canada sous sa forme actuelle. Nous lui avons donc conseillé de rappeler le Parlement et de modifier cette loi.

Même si je comprends la question du député, il doit néanmoins accepter en partie la responsabilité de cet arriéré. Nous avons réussi à accélérer le processus grâce aux mesures adoptées au début de l'année, mais cela n'a manifestement pas suffi.

Certains députés nous demandent innocemment pourquoi nous ne nous sommes pas occupés de ce projet de loi plus tôt. Comment pourrions-nous le faire si l'opposition persiste à demander de retarder l'examen des mesures que nous présentons, voire leur renvoi à six mois?

Mme Killens: C'est votre programme législatif à vous.

M. Schellenberg: Je parle du projet de loi C-55 dont ce parti a demandé le renvoi à six mois.

M. Orlikow: Tout d'abord, monsieur le Président, je tiens à préciser qu'aucun de ceux qui ont manifesté leur opposition à ces deux projets de loi, qu'ils siègent dans l'opposition ou qu'ils soient membres d'organisations ethniques, d'Églises ou d'Amnistie internationale, n'a prétendu que le gouvernement devait laisser les choses comme elles sont. Ils ont déclaré tout simplement que ces projets de loi n'atteignent pas les objectifs voulus et que nombre de leurs dispositions vont trop loin.

En réponse à une question de mon collègue du parti libéral, le député a déclaré que la Chambre ne s'est pas occupée du